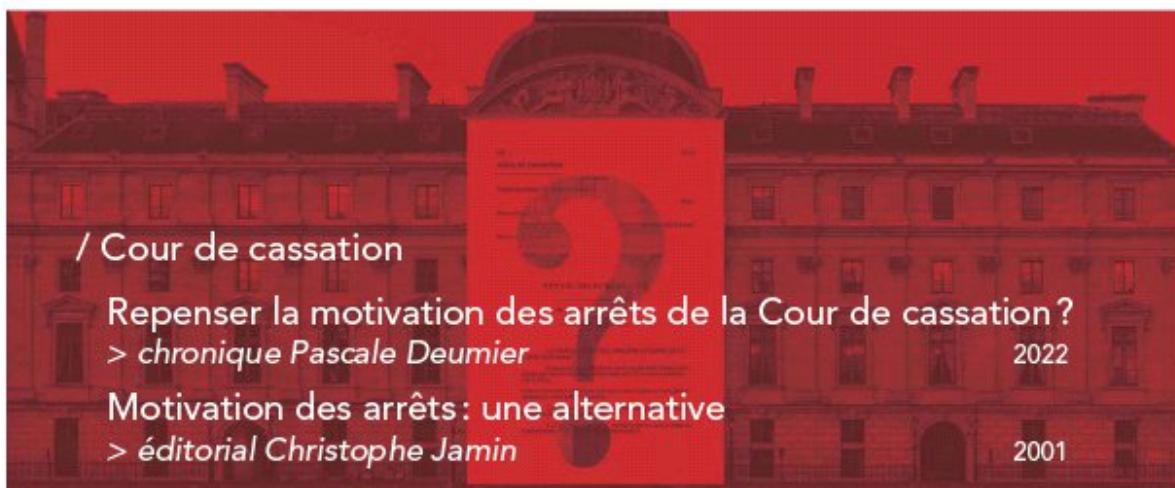


Recueil Dalloz

> hebdomadaire
191^e année
15 octobre 2015
n° 35 / 7660^e
pages 2001 à 2064



ACTUALITÉS

- 2005 Qualité à agir d'un dirigeant: portée du critère du préjudice personnel distinct
- 2006 Dirigeants (cession forcée des droits sociaux): constitutionnalité du régime
- 2010 Atteinte à la vie privée: fouilles sur les détenus et sanctions en cas de refus
- 2011 Données personnelles (transfert): invalidation de l'accord américain *Safe Harbor*
- 2012 Impôt sur les successions: application de la Convention franco-monégasque de 1950
- 2013 Permis de conduire (décision de retrait de points): publication d'une ordonnance
- 2014 Surveillance internationale: adoption par les députés d'une proposition de loi
- 2018 Assurance chômage: annulation par le Conseil d'État du nouveau dispositif

POINT DE VUE

- 2020 L'interprétation du contrat dans le projet de réforme du droit des contrats, *Claude Witz*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2031 *Panorama: Droit du commerce international*, *Louis d'Avout et Sylvain Bollée*
- 2044 *Notes: La proportionnalité du cautionnement et les revenus escomptés de l'opération garantie*, note sous *Civ. 1^e, 3 juin 2015 et Com. 22 sept. 2015*, *Christophe Juillet*
- 2049 *Quand le handicapé au travail n'était pas toujours un travailleur handicapé*, note sous *CJUE 26 mars 2015*, *Augustin Boujeka*
- 2054 *Rupture du contrat liant l'employeur/producteur au salarié/interprète*. *Rappel à l'ordre... public*, note sous *Soc. 8 juill. 2015*, *Raphaël Naccach*
- 2059 *L'opposabilité à la SAFER des clauses et conditions du compromis de vente*, note sous *Civ. 3^e, 20 mai 2015*, *Franck Roussel*

ENTRETIEN

- 2064 Dominique Chagnolaud de Sabouret - Charte européenne des langues régionales et minoritaires: une révision de la Constitution?

321535
9 782993 215357

DALLOZ

Recueil Daloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.daloz.fr - recueil@daloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAVE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHÉLEMY, Pascal DEUMIER
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

* DIRECTION
Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef
* RÉDACTION
Laura CONSTANTIN (5370)
Thomas COUSTET (5356)
* CHEFS DE RUBRIQUES
Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET
Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER
Contrat d'affaires : Xavier DELPECH
Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH
Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD
Fonds de commerce et commerçants : Yves ROQUET
Société et marché financier : Alain LIENHARD
* ÉDITION - RÉALISATION
Secrétaires de rédaction :
Patricia ANDRY (5284)
Katy PERCHEREAU (5366)
Florence TEYSSIER (5363)
Directeur artistique : Patrick VERDON
Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES
Illustration couverture : Fanny BLEY-GUILBAL
Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing : Christophe CHEVALLEY
Abonnements : Yvette NAY, Directrice
90, avenue de la Marm - 92541 Montrouge Cedex
Fax : 01 41 48 47 92 - vente@daloz.fr
Relations clients : Ginet N'KOUA, Responsable
Tél. : 0820 800 017 - Fax : 01 40 64 89 92
Revue hebdomadaire (44 numéros par an)
Prix de l'abonnement : France : 485 € HT (495,19 € TTC)
Étranger : 551 € HT
Prix au numéro : 22,46 € TTC
ISSN 0034-1835
N° CPPAP 1017 T 82206
JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3
53101 Mayenne Cedex
Dépôt légal - Octobre 2015

Éditions Daloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €
Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e
RCS Paris 572195550
Siret 57219555000098
Code APE 5811Z
TVA FR 69572195550
Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Christophe Jamin

2001 Motivation des arrêts :
une alternative



2004

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie
Cautionnement disproportionné :
prise en compte des cautionnements
antérieurs, Civ. 29 sept. 2015
Concurrence-Distribution
Facture (mention des pénalités de retard) :
portée de l'omission du taux d'intérêt
majore, Civ. 3^e, 30 sept. 2015
Consommation
Obligation précontractuelle d'information :
portée à l'égard d'un vendeur-installateur,
Civ. 1^e, 30 sept. 2015
Entreprise en difficulté
Qualité à agir d'un dirigeant :
portée du critère du préjudice personnel
distinct, Civ. 29 sept. 2015
Dirigeants (cession forcée des droits sociaux) :
constitutionnalité du régime,
Cons. const., 7 oct. 2015
Dirigeants (extension-sanction) :
inconstitutionnalité partielle du régime
polynésien, Cons. const., 7 oct. 2015
Admission des créances (appel) : recevabilité
en cas d'indivisibilité, Civ. 29 sept. 2015
Plan de cession : désignation d'un mandataire
ad hoc, Civ. 29 sept. 2015
Voies de recours (appel-nullité) : désignation
des contrôleurs, Civ. 29 sept. 2015
Alsace-Moselle : caractère notoire de
l'insolvenabilité du débiteur, Civ. 29 sept. 2015

2007

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance
Courtier d'assurance : obligation
de se renseigner sur les modifications
du risque initial, Civ. 1^e, 30 sept. 2015
Famille-Personne-Succession
Divorce aux torts exclusifs : constitutionnalité
du régime de la rente, Cons. const., 7 oct. 2015
Respect de la vie privée : mise en balance
avec le droit à la liberté d'expression,
Civ. 1^e, 30 sept. 2015
Liberté religieuse (pratique du culte) :
fermeture d'une salle de prière
pour rénovation, Civ. 1^e, 30 sept. 2015
Autorisation de sortie des mineurs :
adoption de la proposition de loi

2009

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme
Vente en l'état futur d'achèvement :
mention dans l'acte de la constitution
de la garantie, Civ. 3^e, 30 sept. 2015
Copropriété
Assemblée générale : absence d'un scrutateur
et erreur sur la feuille de présence,
Civ. 3^e, 30 sept. 2015

2010

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen
Atteinte à la vie privée : fouilles sur détenus et
sanctions en cas de refus, CEDH 15 sept. 2015
Données personnelles (transfert) :
invalidation de l'accord américain Safe Harbor,
CJUE 6 oct. 2015
Données personnelles : transmission
entre administrations d'un Etat membre,
CJUE 1^e oct. 2015
Interdiction de vote (Parlement européen) :
conformité à la Charte des droits
fondamentaux, CJUE 6 oct. 2015
Droit international
Impôt sur les successions : application
de la Convention franco-monégasque
de 1950, Cass., ass. plén., 2 oct. 2015

2013

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal
Permis de conduire (décision de retrait
de points) : publication d'une ordonnance
Procédure pénale
Surveillance internationale : adoption
par les députés d'une proposition de loi

2015

DROIT PUBLIC

Droit administratif
Étrangers (rétention administrative) :
application du droit de l'Union par le JLD,
Civ. 1^e, 7 oct. 2015
Droit constitutionnel
Avenir des institutions :
remise du rapport « Refaire la démocratie »
Santé publique
Modernisation du système de santé :
adoption du projet de loi par le Sénat

2016

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail
Élection au CHSCT (répartition des sièges) :
portée de l'usage d'entreprise,
Soc. 30 sept. 2015
Élection au CHSCT (entreprise de travail temporaire) : salariés éligibles, Soc. 30 sept. 2015
Assurance chômage : annulation par le Conseil
d'Etat du nouveau dispositif, CE 5 oct. 2015

2019

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

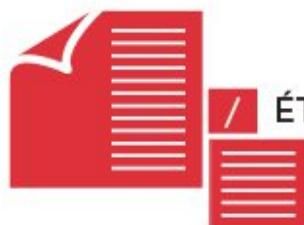
Profession juridique et judiciaire
Avocat (discipline) : manquement
à la procédure de recouvrement
des honoraires, Civ. 1^e, 30 sept. 2015



POINT DE VUE

2020

L'interprétation du contrat
dans le projet de réforme du droit des contrats
par Claude Witz



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

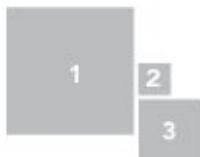
2022 Repenser la motivation des arrêts
de la Cour de cassation?
Raisons, identification, réalisation
par Pascale Deumier

PANORAMA

2031 Droit du commerce international
août 2014 - juillet 2015
par Louis d'Avout et Sylvain Bollée

NOTES

- 2044 La proportionnalité du cautionnement
et les revenus escomptés de l'opération garantie,
note sous Civ. 1^e, 3 juin 2015 et Com. 22 sept. 2015
par Christophe Juillet
- 2049 Quand le handicapé au travail n'était pas toujours
un travailleur handicapé, note sous CJUE 26 mars 2015
par Augustin Boujeka
- 2054 Rupture du contrat liant l'employeur/producteur
au salarié/interprète. Rappel à l'ordre... public,
note sous Soc. 8 juill. 2015
par Raphaël Naccach
- 2059 L'opposabilité à la SAFER des clauses et conditions
du compromis de vente, note sous Civ. 3^e, 20 mai 2015
par Franck Roussel



ENTRETIEN

2064 Dominique Chagnollaud de Sabouret
Charte européenne des langues régionales et minoritaires: une révision de la Constitution?

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au Recueil Dalloz donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@daloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.
Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.
Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du Recueil Dalloz, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).